

## Conseil d'Administration du mardi 13 juin 2023 Délibération n°CA-2023-15

---

**NATURE :** Affaires Administratives  
**Objet :** Projet de décret pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes et approuvant ses statuts

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 717-1 et D. 741-9 ;  
Vu le décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture ;  
Vu l'ordonnance n° 2018-131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;  
Vu le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;  
Vu le rapport favorable rendu à l'unanimité par le HCERES le 17 mai 2023 ;  
Vu l'avis du comité social d'administration de Sciences Po Grenoble-UGA émis le 8 juin 2023 ;*

Considérant que le projet de décret présenté pérennise, au terme d'une expérimentation de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement d'une durée de trois années et après une évaluation conclusive, les statuts de l'Université Grenoble Alpes (UGA), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement ;

Considérant que cet établissement comprend trois établissements-composantes conservant leur personnalité morale : l'Institut Polytechnique de Grenoble, l'Institut d'études politiques de Grenoble et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble ;

Considérant que l'Université Grenoble Alpes comprend également des organismes de recherche partenaires ;  
Considérant que les dispositions relatives aux établissements-composantes et celles figurant dans le code de l'éducation sont modifiées en conséquence ;

Considérant que ce projet de décret comporte également des dispositions spécifiques à Sciences Po Grenoble-UGA ;

Il est proposé que le Conseil d'administration se prononce sur le projet de décret.

**Annexes :** Dec UGA GE et IEP modif bis - Dec UGA version consolidée bis

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	18
Nombre de procurations :	7
Votes « Pour » :	25
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

### Décision du Conseil d'administration :

Le conseil d'administration de Sciences Po Grenoble-UGA, après avoir pris connaissance des statuts de l'Université Grenoble Alpes et du projet de décret pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes constituée sous la forme d'un grand établissement, émette un avis favorable sur ce projet de décret.

Jean-Luc Névache  
Président du Conseil d'administration

